

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 3 MAI 2007, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Madame Cécile Ouellet, conseillère substitut
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, remplacé par madame Cécile Ouellet
Monsieur Réal Jeannotte, maire de la ville de Beloeil

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Madame Margerie Lorrain-Cayer, coordonnatrice adjointe à l'aménagement de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-05-097

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2007
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. S.H.Q. : livraison des programmes d'aide à l'habitation
8. Règlements d'emprunt : avis d'opportunité
 - 8.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 1095 et 1096

- 8.2 Municipalité de McMasterville : règlements numéros 374-00-2007 et 378-00-2007
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2007 du Comité consultatif agricole
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 avril 2007 du Comité des finances
12. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 30 mars 2007 du Comité de communication
13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 13.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-137-2007 modifiant le règlement de zonage
 - 13.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-157A modifiant le règlement de zonage et de lotissement
 - 13.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.80.07 modifiant le règlement de zonage
14. Mémoire relatif au Pipeline Saint-Laurent
15. Pacte rural
 - 15.1 Rapport annuel 2006
 - 15.2 Mandat au C.L.D. pour le pacte rural 2007-2014
 - 15.3 Acceptation d'un projet
16. Nomination d'un représentant au Conseil d'administration du C.L.D.
17. Direction du C.L.D.
18. C.P.T.A.Q. : demande d'avis
19. Règlement numéro RRI CCA-07-01 modifiant le Règlement de régie interne du Comité consultatif agricole
20. Nomination d'un représentant au C.D.B.M.
21. Demandes d'appui
 - 21.1 M.R.C. des Laurentides : programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles
 - 21.2 S.H.Q. : programme P.A.D.
22. Divers
23. Interventions de l'assistance
24. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, s'excuse auprès de monsieur Jacques Durand, maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, pour un incident survenu lors d'une visite à l'hôtel de ville de Saint-Jean-Baptiste.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2007

07-05-098

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 07-416 26-03-07 Lettre de MONSIEUR DANIEL DOUCET, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, accusant réception de notre résolution numéro 07-03-064 portant sur l'entretien des repères géodésiques.
- 07-417 26-03-07 Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire maire et greffe, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200703060 portant sur leur appui au mémoire présenté par la municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- 07-418 26-03-07 Lettre de MADAME CAROLE GRENIER, conseillère politique, CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 07-03-062 appuyant la M.R.C. de la Haute-Yamaska concernant la tarification des certificats d'autorisation relatifs aux cours d'eau.
- 07-419 26-03-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-210 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-420 26-03-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant l'ordre du jour du conseil d'administration du 28 mars 2007.
- 07-421 26-03-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2007.
- 07-422 27-03-07 Télécopie de BMI EXPERTS-CONSEILS INC., transmettant un compte rendu de la rencontre d'information des intéressés du cours d'eau Branche 15 du Ruisseau Massé, le 22 mars 2007.
- 07-423 27-03-07 Avis d'audition du PALAIS DE JUSTICE, nous informant de la date de parution de la cause Corporation de développement Sicam c. ville de Beloeil et al.
- 07-424 27-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2007-59-T portant sur le plan de gestion des matières résiduelles de la C.M.M.
- 07-425 27-03-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 07-03-6930 relativement au mandat du comité de gestion des matières résiduelles de la Couronne Sud.

- 07-426 27-03-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le projet de règlement numéro 229-07 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-427 27-03-07 Lettre de MADAME CAROLE LEDUC, directrice générale par intérim, M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES, nous transmettant la résolution numéro 2007-040 appuyant les M.R.C. de l'Assomption et de Thérèse-de-Blainville relativement au plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la C.M.M.
- 07-428 27-03-07 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant copie d'une lettre adressée à la C.P.T.A.Q. portant sur une demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 07-429 28-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE BARIL, directeur par intérim, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, donnant suite à notre lettre du 20 février relativement à la livraison des programmes d'habitation.
- 07-430 28-03-07 Invitation de MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, NATURE-ACTION, à l'inauguration officielle de leur centre de démonstration des technologies de l'environnement, le 18 avril 2007.
- 07-431 28-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 107 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-432 28-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 108 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-433 28-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 114 modifiant leur R.C.I. numéro 49.
- 07-434 29-03-07 Courriel de MONSIEUR JEAN-CLAUDE TANGUAY, citoyen de la ville de Beloeil, transmettant ses commentaires sur un projet de règlement de la ville de Beloeil.
- 07-435 29-03-07 Copie d'une lettre de MONSIEUR LOUIS CARPENTIER, directeur développement de la Route verte, LA ROUTE VERTE, adressée à MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, directeur du service d'urbanisme, VILLE DE CHAMBLY, relativement aux ententes finales de la Route Verte sur le territoire de Chambly.
- 07-436 30-03-07 Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous envoyant un cédérom portant sur l'étude du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- 07-437 02-04-07 Lettre de MONSIEUR SIMON MARMEN, agronome, CLUBS CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT, nous transmettant une brochure intitulée : « Bilan des activités 2005-2006 ».

- 07-438 02-04-07 Lettre de MONSIEUR MARC CROTEAU, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant du suivi accordé à la résolution numéro 06-08-186 portant sur notre appui à la M.R.C. de la Haute-Yamaska concernant l'assouplissement des exigences relatives aux cours d'eau.
- 07-439 02-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1243-06-2007, pour avis de conformité.
- 07-440 02-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-137-2007, pour avis de conformité.
- 07-441 02-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-142-2007, pour avis de conformité.
- 07-442 02-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-138-2007, pour avis de conformité.
- 07-443 02-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-140-2007 et 1248-141-2007, pour avis de conformité.
- 07-444 02-04-07 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE07-053 portant sur notre règlement de contrôle intérimaire numéro 33-07-4.
- 07-445 02-04-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant un projet de résolution portant sur l'analyse des options de traitement des résidus ultimes pour le territoire de la Couronne Sud.
- 07-446 02-04-07 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, direction régionale de la Métropole, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'un nouveau responsable du soutien technique en matière d'aménagement pour notre M.R.C.
- 07-447 03-04-07 Lettre de MADAME CLAUDIA DE COURVAL, ingénieure, GENIVAR, transmettant une demande d'autorisation relative au projet de développement des propriétés Racicot-Labato-Talbot à Mont-Saint-Hilaire.
- 07-448 03-04-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 05.03.02.07 et 07.07, pour avis d'opportunité.
- 07-449 04-04-07 Courriel de MADAME LOUISE BOIVIN, directrice générale adjointe, M.R.C. DES LAURENTIDES, nous transmettant la résolution numéro 2007.03.3973 portant sur les critères de répartition des redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles, pour appui du Conseil.

- 07-450 04-04-07 Lettre de MONSIEUR DANIEL GAUDREAU, directeur des communications, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant la documentation relative à la Semaine de la municipalité et Mérite municipal du 3 au 9 juin 2007.
- 07-451 04-04-07 Télécopie de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur au développement, CONPOREC, transmettant un communiqué de presse portant sur le tri-compostage dans la région de Bécancour-Nicolet-Yamaska.
- 07-452 04-04-07 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un document, intitulé : « Guide d'accueil, inspecteur municipal : un rôle de premier plan ».
- 07-453 05-04-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL GERMAIN, président de commission, BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous remerciant de notre participation pour la première partie de l'audience sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-454 05-04-07 Courriel de MADAME VICKY GOSSELIN, secrétaire-réceptionniste, C.L.D. DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, nous informant que la réunion du conseil d'administration du 18 avril est reportée au 25 avril 2007.
- 07-455 05-04-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous informant de la prochaine réunion de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 3 mai 2007.
- 07-456 05-04-07 Courriel de FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à un 5 à 7 pour l'inauguration de leurs nouveaux locaux, le 18 avril 2007.
- 07-457 10-04-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2007-03-064 portant sur le contrat de formation pour le support à l'implantation du logiciel de gestion incendie Emergensys.
- 07-458 10-04-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous informant d'une requête dans la cause Pattison Québec Inc. et ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-459 10-04-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 07.120 portant sur une demande d'entretien dans le cours d'eau branche 17 du Ruisseau Beloeil.
- 07-460 10-04-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2007-148 portant sur la protection du nouveau ruisseau dans les zones de conservation établies par le Schéma d'Aménagement.
- 07-461 10-04-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2007-04-120 portant sur la livraison des programmes d'habitation de la S.H.Q.

- 07-462 10-04-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2007 de la M.R.C.
- 07-463 10-04-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2007-106 portant sur l'entente intermunicipale relative à la livraison des programmes d'aide à l'habitation.
- 07-464 11-04-07 Courriel de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, transmettant un communiqué portant sur les dates de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction de l'oléoduc pipeline Saint-Laurent.
- 07-465 11-04-07 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant des activités en cours.
- 07-466 11-04-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-110-13, U-120-106, U-120-107, U-120-108, U-120-109, U-120-110, U-120-111, U-130-37 et U-180-11, pour avis de conformité.
- 07-467 11-04-07 Lettre de MADAME MONICA GAUDET, agente de recherche et de marketing, CENTRE D'EXPERTISE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, nous invitant à une visite de la Vitrine technologique de leur centre d'expertise sur la gestion des matières résiduelles.
- 07-468 11-04-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.18.23.07, 91.20.24.07 et 91.21.80.07, pour avis de conformité.
- 07-469 11-04-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur de leur règlement numéro 147-5-1.
- 07-470 12-04-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 053-07 rejetant le projet d'entente intermunicipale concernant le retrait des obstructions dans les cours d'eau.
- 07-471 12-04-07 Lettre de MONSIEUR DENIS ARPIN, maire suppléant, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous demandant de leur fournir certains documents financiers de la M.R.C. pour les années 2005, 2006 et 2007.
- 07-472 12-04-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2007-03-118 portant sur une demande d'exclusion de la zone agricole.
- 07-473 12-04-07 Lettre de MADAME DIANE MONDOU, greffière, RÉGIE DE POLICE RICHELIEU SAINT-LAURENT, nous transmettant les ententes avec les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu relativement au service d'urgence 9-1-1.

- 07-474 12-04-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 374-00-2007, pour avis d'opportunité.
- 07-475 13-04-07 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant une opinion juridique relative aux soumissions sur la fourniture de bacs roulants pour la récupération.
- 07-476 13-04-07 Lettre de MONSIEUR LÉO R. PELLETIER, vice-président adjoint aux programmes de rénovation, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC, nous informant du maintien de leurs honoraires relatifs aux programmes d'habitation de la S.H.Q.
- 07-477 13-04-07 Lettre de MADAME LOUISE DUQUET, secrétaire, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant une convocation à leur assemblée générale annuelle, le 12 mai 2007.
- 07-478 13-04-07 Lettre de MADAME JOHANNE FLEURY, financement des organismes publics et documentation financière, FINANCES QUÉBEC, nous transmettant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions portant sur notre règlement d'emprunt de 2 750 000 \$.
- 07-479 13-04-07 Lettre de MADAME SOPHIE GENDRON, directrice, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE DE LA MONTÉRÉGIE, demandant de nommer un représentant à leur conseil d'administration.
- 07-480 13-04-07 Courriel de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant de reporter la séance du Conseil du 7 juin 2007 qui aura lieu le jour de l'étape finale du Tour du Grand Montréal.
- 07-481 16-04-07 Lettre de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant l'affiche annonçant les coordonnées de la deuxième partie de l'audience publique relativement au projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-482 16-04-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant une mise à jour des limites des zones inondables des rivières Richelieu, du Sud et Baie Mississquoi.
- 07-483 16-04-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 07.128 portant sur la proposition du tracé du pipeline Saint-Laurent.
- 07-484 16-04-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-04-161 portant sur la désignation d'un employé à titre de responsable des travaux pour les cours d'eau de leur municipalité.
- 07-485 16-04-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 06-208 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 07-486 16-04-07 Lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, direction de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant les résultats de l'application des indicateurs de performance aux rôles d'évaluation foncière des municipalités de la M.R.C.
- 07-487 16-04-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 116 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-488 16-04-07 Courriel de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, transmettant une invitation à la signature des ententes de partenariat entre Loisir et Sport Montérégie et les trois CRÉ de son territoire.
- 07-489 16-04-07 Lettre de MADAME LISETTE JOLY, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous demandant de leur transmettre une recommandation portant sur une demande d'Ultramar dans le cadre du projet « Pipeline St-Laurent ».
- 07-490 17-04-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à leur réunion du conseil d'administration, le 28 mars 2007.
- 07-491 17-04-07 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant copie du jugement dans le dossier Daniel Boisvert c. Caisse populaire de Beloeil et als dans le cadre de la vente pour taxes.
- 07-492 18-04-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL GIROUX, secrétaire-trésorier et maire de Beauport, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 17 mai 2007.
- 07-493 18-04-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement numéro 847-30, pour avis de conformité.
- 07-494 18-04-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1095, pour avis d'opportunité.
- 07-495 18-04-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1096, pour avis d'opportunité.
- 07-496 18-04-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 25 avril 2007.
- 07-497 19-04-07 Télécopie de MONSIEUR GAÉTAN VILLENEUVE, agronome et économiste, LES CONSULTANTS G. VILLENEUVE INC., nous informant d'une demande d'un citoyen de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu qui sera présentée à la C.P.T.A.Q.
- 07-498 19-04-07 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-04-79 portant sur leur refus d'appuyer la demande du ministère des Ressources naturelles concernant l'entente avec les municipalités pour l'entretien du réseau géodésique.

- 07-499 19-04-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le projet de résolution d'autorisation pour le projet « Jardins Saint-« Hilaire ».
- 07-500 20-04-07 Courriel de MESDAMES ISABELLE THIBEAULT et CHRISTINE FLIESEN, DLC MAJOREM INC., offrant leurs services en matière d'accompagnement dans la planification et la mise en œuvre d'une politique environnementale.
- 07-501 20-04-07 Télécopie de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 378-00-2007, pour avis d'opportunité.
- 07-502 20-04-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.18.23.07, 91.20.24.07 et 91.18.23.07, pour avis de conformité.
- 07-503 20-04-07 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-157A, pour avis de conformité.
- 07-504 20-04-07 Télécopie de MADAME DANIELLE INKEL, UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – FÉDÉRATION DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, demandant de leur fournir un document sur la Loi sur les compétences municipales.

PUBLICATIONS – MARS - 2007

Québec rural	Mars 2007 Vol. 16, no 1
Front line Security	Vol. 2, no 1 Printemps 2007
Le Monde forestier	Vol. 21, no 03 Avril 2007

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

07-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 07-05, du chèque 13783 au chèque 13844, pour un montant total de 286 821,39 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. S.H.Q. : LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE À L'HABITATION

07-05-100

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a cessé d'agir à titre de mandataire de la S.H.Q. pour la livraison des programmes d'aide à l'habitation de cet organisme, en septembre 2005;

ATTENDU QUE l'arrêt de livraison des programmes était le résultat d'une hausse substantielle du coût facturé pour la livraison par les agences de livraison;

07-05-100
(suite)

ATTENDU QUE la S.H.Q., même si elle était informée des fortes hausses de coûts reliés à la livraison de ses programmes, n'a jamais majoré le montant accordé aux mandataires pour la livraison des programmes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que les personnes ciblées par le programme d'adaptation de domicile (P.A.D.) ont été pénalisées par la problématique résultant du refus de la S.H.Q. de majorer les montants dédiés à la livraison des programmes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est souhaitable de réinstaurer la livraison du programme P.A.D. sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la M.R.C. ont signifié, par résolution, leur intention de prendre en charge la partie des coûts résultant de la livraison des dossiers qui ne sera pas couverte par la contribution de la S.H.Q. prévue à ces fins;

ATTENDU QUE la firme Gauthier, Biancamano, Bolduc qui avait obtenu le meilleur pointage, lors de l'appel d'offres de service qui avait été lancé en 2005, a confirmé qu'elle maintenait les conditions soumises à cette date;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'une entente doit être conclue entre les municipalités et la M.R.C. afin d'assurer le maintien de la participation financière selon le principe de l'utilisateur payeur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à reprendre ses responsabilités de mandataire de la Société d'habitation du Québec relativement à la livraison du programme d'adaptation de domicile et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2009, date à laquelle pourra être reconsidérée la participation de la M.R.C. et des municipalités locales.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde le contrat relatif au traitement des demandes d'aide formulées par les requérants à l'agence de livraison Gauthier, Biancamano, Bolduc, le tout selon les conditions incluses à la soumission produite à cette effet en date du 26 août 2005.

QUE le Conseil mandate le préfet et le directeur général pour conclure, au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, l'entente requise avec les municipalités locales en ce qui concerne la partie des coûts de livraison qui n'est pas couverte par les montants accordés à cet effet par la S.H.Q.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : AVIS D'OPPORTUNITÉ

8.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 1095 et 1096

- Règlement numéro 1095

07-05-101

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

07-05-101
(suite)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1095 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrète l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout existants ainsi que l'aménagement de parcs existants, le tout inclus à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1095 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout existants ainsi que l'aménagement de parcs existants, le tout inclus à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1096

07-05-102

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1096 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrète l'exécution de travaux de réfection d'une rue existante dans le périmètre d'urbanisation ainsi que les infrastructures souterraines s'y retrouvant;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1096 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'une rue existante dans le périmètre d'urbanisation ainsi que les infrastructures souterraines s'y retrouvant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Municipalité de McMasterville : règlements numéros 374-00-2007 et 378-00-2007

- Règlement numéro 374-00-2007

07-05-103

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

07-05-103
(suite)

ATTENDU QUE le règlement numéro 374-00-2007 de la municipalité de McMasterville décrète l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sis dans plusieurs rues de la municipalité, de la reconstruction d'un poste de pompage et d'une traverse d'aqueduc pour la voie ferrée, d'une partie de la route 116, ainsi que d'autres travaux de réfection;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 374-00-2007 de la municipalité de McMasterville, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sis dans plusieurs rues de la municipalité, de la reconstruction d'un poste de pompage et d'une traverse d'aqueduc pour la voie ferrée, d'une partie de la route 116, ainsi que d'autres travaux de réfection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 378-00-2007

07-05-104

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 378-00-2007 de la municipalité de McMasterville décrète l'exécution de travaux d'implantation d'un terrain de jeu doté d'un revêtement synthétique, le tout étant à être aménagé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 378-00-2007 de la municipalité de McMasterville, décrétant l'exécution de travaux d'implantation d'un terrain de jeu doté d'un revêtement synthétique, le tout étant à être aménagé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2007 du Comité consultatif agricole.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AVRIL 2007 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 avril 2007 du Comité des finances.

POINT 12. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 30 MARS 2007 DU COMITÉ DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 30 mars 2007 du Comité de communication.

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-137-2007 modifiant le règlement de zonage

07-05-105

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-137-2007 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-137-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-137-2007, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-04-044, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-137-2007 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-137-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-157A modifiant le règlement de zonage et de lotissement

07-05-106

ATTENDU QUE le règlement de zonage et de lotissement de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

07-05-106
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-157A modifiant son règlement de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-157A, modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-157A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-04-045, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-157A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-157A, modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.80.07 modifiant le règlement de zonage

07-05-107

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.80.07 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.80.07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.80.07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-04-046, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.80.07 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.80.07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. MÉMOIRE RELATIF AU PIPELINE SAINT-LAURENT

07-05-108

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar Limitée entend implanter un pipeline pour des fins de transport de produits pétroliers depuis la région de Québec jusqu'à ses installations de Montréal;

ATTENDU QUE le tracé privilégié par la compagnie Ultramar Limitée traversera le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE l'emplacement retenu pour le pipeline sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne répond pas aux attentes de la M.R.C., des municipalités locales concernées et des groupes d'intérêts concernés;

ATTENDU QUE face au tracé projeté et aux réticences exprimées par les intéressés, la M.R.C. a amorcé un processus d'échanges et de réflexion qui a permis de déterminer un tracé de moindre impact qui satisfait l'ensemble des intervenants impliqués;

ATTENDU QUE le résultat de ces démarches a été inclus dans un mémoire préparé conjointement par le personnel des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et des Maskoutains, intitulé : « Mémoire relatif au projet « Pipeline Saint-Laurent » de la société Ultramar Limitée, présenté dans le cadre du processus d'audiences publiques sur l'environnement »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du mémoire et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le mémoire, intitulé : « Mémoire relatif au projet « Pipeline Saint-Laurent » de la société Ultramar Limitée, présenté dans le cadre du processus d'audiences publiques sur l'environnement » soit et est adopté par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à ce que le mémoire soit déposé au BAPE, en guise de position par rapport à la réalisation du Pipeline Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. PACTE RURAL

15.1 Rapport annuel 2006

07-05-109

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de concert avec le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, a procédé à l'accomplissement du pacte rural;

ATTENDU QU'un rapport annuel des activités relatives au pacte rural doit être complété par la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

07-05-109
(suite)

ET RÉSOLU QUE le rapport annuel 2006 des activités relatives à l'accomplissement du pacte rural de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Mandat au C.L.D. pour le pacte rural 2007-2014

07-05-110

ATTENDU QUE la M.R.C. a conclu un nouveau pacte rural avec le gouvernement du Québec qui sera applicable sur le territoire des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Marc-sur-Richelieu de 2007 à 2014;

ATTENDU QUE les dispositions du pacte rural prévoient qu'une M.R.C. peut mandater son C.L.D. pour accomplir le pacte rural;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a évalué l'opportunité de mandater le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu aux fins de prendre en charge les modalités relatives à l'accomplissement du pacte rural et, à cet effet, adresse une recommandation favorable au Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à confier le mandat de réalisation technique du pacte rural au C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu qui, pour ces fins, mettra à contribution son agent rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Acceptation d'un projet

07-05-111

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu ont soumis, conjointement, un projet dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet vise la mise en place d'une ressource commune qui sera affectée à l'organisation et au maintien des activités de loisir sur le territoire des municipalités concernées;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a évalué le projet soumis par les trois (3) municipalités et recommande au Conseil d'accorder l'aide demandée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à accorder l'aide financière, au montant de 20 000 \$, pour le projet de ressource commune en loisirs, tel que soumis par les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, dans le cadre du pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.L.D.

07-05-112

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par sa résolution numéro 05-11-281, a procédé à la nomination des membres du conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Vesnoc, représentant du secteur socio-économique, a remis sa démission au conseil d'administration du C.L.D.V.R. en date du 1^{er} mars 2007;

ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu recommande la nomination de monsieur Philippe Hamelin pour combler le poste laissé vacant par monsieur Vesnoc;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. se disent favorables à la nomination de monsieur Philippe Hamelin

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cécile Ouellet
APPUYÉE PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE monsieur Philippe Hamelin soit et est nommé pour siéger au sein du conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, en remplacement de monsieur Patrick Vesnoc, représentant le secteur socio-économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DIRECTION DU C.L.D.

07-05-113

ATTENDU QUE, suite au départ du directeur général du C.L.D., monsieur Patrick Sabourin, il avait été convenu par le conseil du C.L.D. d'évaluer la possibilité de combiner la direction générale de la M.R.C. et du C.L.D. qui serait comblée par une seule personne;

ATTENDU QUE le président du C.L.D., monsieur Robert Beaudry, a indiqué que le conseil d'administration du C.L.D. recommande à la M.R.C. de maintenir les deux (2) directions générales distinctes;

ATTENDU QUE le président du C.L.D. a demandé au Conseil de la M.R.C. d'entériner cette recommandation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable au maintien des deux (2) postes distincts de direction générale de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et du C.L.D. de La Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. C.P.T.A.Q. : DEMANDE D'AVIS

07-05-114

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. a demandé à la M.R.C. son avis concernant le projet de pipeline Saint-Laurent dont le tracé projeté traverse le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

07-05-114
(suite)

ATTENDU QUE l'avis de la M.R.C., demandé par la C.P.T.A.Q., doit porter sur la conformité au Schéma d'Aménagement Révisé en vigueur, le tout tel que prévu à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement et le Comité consultatif agricole ont analysé la conformité au Schéma d'Aménagement Révisé du projet de pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar Limitée;

ATTENDU QUE les deux (2) comités suggèrent au Conseil de la M.R.C. de transmettre une recommandation défavorable à la C.P.T.A.Q. puisque ceux-ci sont d'avis que le projet de pipeline Saint-Laurent n'est pas conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la C.P.T.A.Q. qu'il n'est pas favorable au projet de pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar Limitée puisqu'il s'agit d'un usage qui n'est pas conforme aux dispositions prévues concernant les usages compatibles dans les affectations agricole et protection du Schéma d'Aménagement Révisé en vigueur.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu recommande à la C.P.T.A.Q. de ne pas autoriser le projet de pipeline Saint-Laurent, de la compagnie Ultramar Limitée, puisque ces aménagements, tels que projetés, iraient à l'encontre des objectifs d'aménagement établis par le Schéma d'Aménagement Révisé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. RÈGLEMENT NUMÉRO RRI CCA-07-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

07-05-115

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement Révisé a automatiquement changé les responsabilités du Comité consultatif agricole en ce qui concerne le respect des orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables au maintien du Comité consultatif agricole moyennant des modifications concernant son mandat;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a modifié son Règlement de régie interne pour y préciser des ajustements à son mandat qui portera dorénavant sur l'évaluation de la conformité aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé qui portent sur la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modifications proposées par le Comité consultatif agricole et s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à ce que le mandat du Comité consultatif agricole soit modifié selon les dispositions incluses au règlement numéro RRI CCA-07-01 modifiant le Règlement de régie interne du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU C.D.B.M.E.

07-05-116

ATTENDU QUE le Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie Est, ci-après le C.D.B.M.E., a demandé aux M.R.C. de la Montérégie Est de nommer une personne pour participer aux activités de l'organisme;

ATTENDU QUE la M.R.C. des Maskoutains a indiqué son intérêt à nommer un représentant pour les M.R.C. de la Montérégie Est;

ATTENDU QUE le Conseil se dit en faveur avec la proposition de la M.R.C. des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte que les M.R.C. de la Montérégie Est soient représentées au sein du Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie Est par un représentant de la M.R.C. des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. DEMANDES D'APPUI

21.1 M.R.C. des Laurentides : programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

21.2 S.H.Q. : programme P.A.D.

07-05-117

ATTENDU QUE la S.H.Q. n'a jamais revu les montants de l'aide consentie dans le cadre du programme P.A.D.;

ATTENDU QUE les coûts de matériaux de construction et de main-d'œuvre ont considérablement augmenté depuis la mise en place du programme;

ATTENDU QUE de ce fait, le montant de l'aide consentie par la S.H.Q. couvre une partie de moins en moins significative des travaux;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que la S.H.Q. devrait tenir compte de la progression des coûts de construction et de main-d'œuvre dans l'établissement du montant de l'aide consentie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'Office des personnes handicapées du Québec dans ses démarches visant à obtenir une majoration du montant de l'aide consentie dans le cadre du programme P.A.D. de façon à tenir compte, dorénavant, de la progression des coûts de construction et de main-d'œuvre.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Société d'habitation du Québec d'être davantage à l'écoute de la clientèle ciblée par les divers programmes d'aide qu'elle met en place et d'assurer un meilleur suivi relativement aux besoins exprimés plutôt que de référer cette problématique aux M.R.C. ou aux municipalités locales.

07-05-117
(suite)

QUE cette résolution soit transmise au Ministre de la Santé et des Services sociaux, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à toutes les M.R.C. du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 23. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen d'Otterburn Park, monsieur Maurice Lavoie, questionne le Conseil sur le choix qu'il a fait d'arrêter la livraison des programmes d'aide de la S.H.Q., notamment en ce qui concerne le programme P.A.D. Il informe les membres du Conseil que cette décision a pénalisé certaines personnes handicapées. Monsieur Lavoie présente ensuite ses visions de l'organisation et des mandats qui devraient être donnés en ce qui concerne l'aide aux personnes handicapées.

POINT 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

07-05-118

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Madame Cécile Ouellet

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 20.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet